

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Base nautique du lac Kir - Construction d'un abri destiné à l'entreposage des embarcations - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire

Mesdames, Messieurs,

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

En complément des activités municipales qui concourent au développement des sports nautiques, la base du lac Kir accueille, toute l'année, des associations ainsi qu'une structure fédérale qui contribuent également à la sensibilisation, à l'initiation, à l'entraînement et au perfectionnement dans toutes les disciplines praticables sur le plan d'eau, en particulier, la voile, le canoë-kayak et l'aviron.

Pour répondre aux attentes des utilisateurs, il est proposé d'agrandir le site vers l'ouest, en direction des courts de tennis, par la construction d'un abri d'environ 200 m² destiné à l'entreposage des embarcations.

La maîtrise d'oeuvre des travaux, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 45 000 € TTC, pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'un permis de construire apparaît nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

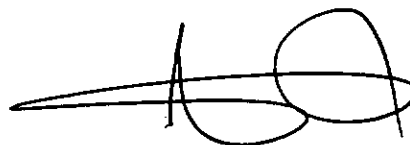
- 1) adopter le programme proposé de construction d'un abri destiné à l'entreposage des embarcations à la base nautique du lac Kir ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 45 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits par décision modificative du 26 mars 2007 ;

- 5) m'autoriser à signer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 6) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

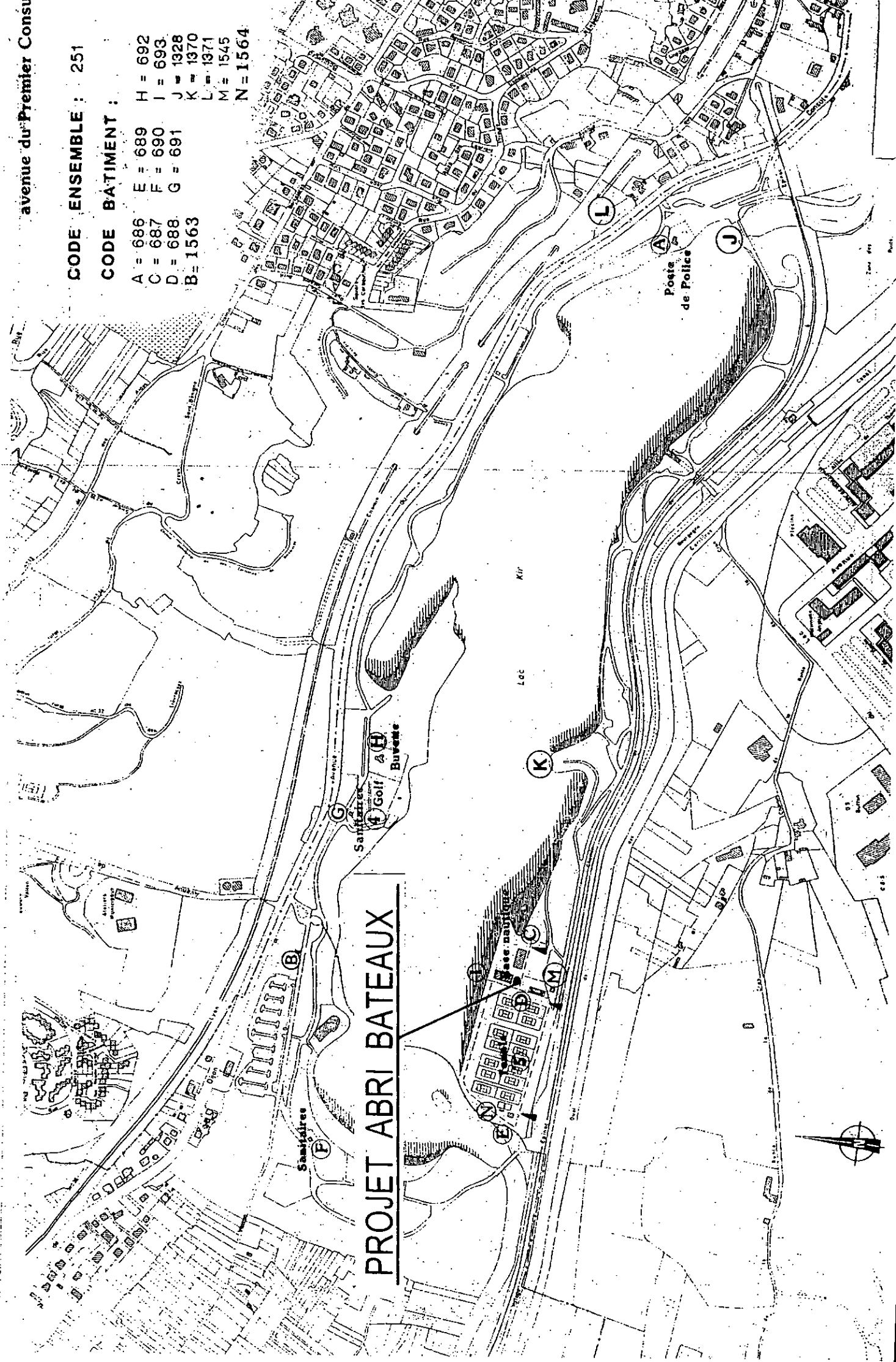


avenue du Premier Consul

CODE ENSEMBLE : 251

CODE BATIMENT :

- A = 686 E = 689 H = 692
- C = 687 F = 690 I = 693
- D = 688 G = 691 J = 1328
- B = 1564 K = 1370 L = 1371
- M = 1545 N = 1564



PROJET ABRI BATEAUX